

A onze ans, dans le lit de Michaël Jackson

Jean-Yves Hayez

DANS **JOURNAL DU DROIT DES JEUNES 2005/4 N° 244**, PAGES 6 À 6
ÉDITIONS **ASSOCIATION JEUNESSE ET DROIT**

ISSN 2114-2068

DOI 10.3917/jdj.244.0006

Date de mise en ligne : 27/09/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2005-4-page-6?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association jeunesse et droit.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

A onze ans, dans le lit de Michaël Jackson¹

Par Jean-Yves Hayez²

L' Institut international des droits de l'enfant⁴ m'a demandé récemment l'éditorial que voici :

«Michaël Jackson est accusé d'attouchements sur la personne d'un garçon de onze ans qui dormait à ses côtés. Le débat d'avocats à ce sujet sera très rude et la Justice américaine tranchera. Mon opinion personnelle est que les faits ont eu lieu : mon intelligence se sentirait insultée de ne pas le penser. Le chanteur a déjà démontré à trop de reprises son immaturité et sa carence affective pour imaginer l'inverse, dans une situation de promiscuité qu'il avait créée de toute pièce. Si la Justice partage cette analyse, on le sanctionnera donc ; j'espère aussi qu'on lui demandera de se faire soigner, car sa dimension «malade» est probablement bien supérieure à sa dimension «pervers». Néanmoins, il savait ce qu'il faisait, et j'espère donc qu'il aura des comptes à rendre, comme tout adulte qui s'embarquerait dans de la sexualité intergénérationnelle.

Mais je ne souhaite pas que l'on fasse de Michaël Jackson un bouc émissaire, et de l'enfant concerné – comme de sa famille – ipso facto d'innocentes victimes. Eux aussi, ont vraisemblablement des comptes à rendre à leur conscience. Les parents, pour ce qui est davantage qu'un manque de prévoyance ! Et le préadolescent ? Va-t-on se coucher à onze ans, en ce troisième millénaire, dans le lit d'un homme à la réputation déjà douteuse, et ceci en toute ingénuité ? J'ai peine à le croire.

Oui, la sexualité des enfants existe !⁵ Oui, à onze ans, on peut avoir envie de séduire un adulte et de s'offrir à lui. Oui, à onze ans, on peut vivre comme un souvenir positif cette expérience exceptionnelle qu'on a faite : avoir le sexe touché par les mains de son idole !

Et après, on peut revenir en arrière, regretter et accuser, avec ou sans la pression de ses parents.

Si les choses se sont passées ainsi, Michaël Jackson – l'apparent adulte de l'histoire - a toujours bien des comptes à rendre. Mais le jeune aussi, face à lui-même, devrait prendre la mesure de ce qu'il a fait et assumer sa part de responsabilité. Et sa famille et la société, l'y aider plutôt que tout dénier.

Quant à l'argent qui est réclamé, je puis imaginer qu'une petite part en soit investie pour ramener davantage de paix dans le psychisme de l'enfant et de sa famille mais, pour dissiper toute suspicion, la majeure partie devrait repartir vers des œuvres sociales ... sinon, le statut de victime me semblerait à son tour bien perverti !».

Un article difficile...

Dans cet article, je lève un tabou qui a la vie dure chez tous ceux qui veulent protéger les enfants : ceux-ci sont-ils toujours à considérer comme d'innocentes victimes, terrorisées ou radicalement trompées par les adultes qui ont des rapports sexuels avec eux ? Je ne pense pas que l'on puisse généraliser. Soit dit en passant, ce ne sont pas les allers-retours d'affirmations et de rétractations dans le chef des enfants concernés qui m'impressionneront beaucoup et modifieront mon analyse : dans ces affaires très médiatisées, elles sont monnaie courante et rendent surtout compte des pressions de toutes sortes qui s'abattent sur les victimes et, peut-être de l'argent du silence qui circule en sous-mains : aux États-Unis, les sommes peuvent être fabuleuses... Pour bien comprendre mon propos, il faut distinguer : le plan du droit, qui, notamment en matière pénale, cherche à objectiver et n'aime pas les «zones grises»; et le plan de la psychologie, qui se doit d'intégrer la subjectivité des relations humaines dans toute ses nuances, même les plus impalpables.

Que dit le droit ?

Le droit affirme à juste titre que, en-dessous d'un certain âge de l'enfant, la notion de consentement ne peut pas intervenir dans l'évaluation de la gravité de l'acte sexuel de l'adulte commis sur cet enfant : il y a présomption irréfragable⁶ de non-consentement jusqu'à cet âge, c'est-à-dire assimilation du rapport sexuel avec le viol. En droit (e.a. français), cet âge est fixé à quinze ans.

Dès le moment où la question posée n'est pas celle de l'éducation du jeune, ni celle des soins éventuels à lui prodiguer, mais celle de la sanction à opposer à l'adulte au nom de la société, l'interdit doit donc être réaffirmé. Il en va de même de la responsabilité pénale, à assumer à 100% par l'adulte, du moins par tout adulte lucide et libre intérieurement au moment des faits.

A défaut, on ouvrirait une brèche équivoque dans laquelle tous les violeurs du monde (et avec eux, les adeptes d'une «pédophilie bien comprise», soi-disant «épanouissante pour l'enfant») ont toujours tenté de se glisser plus ou moins subtilement. Cette brèche, c'est celle de la justification défensive sur le thème du consentement, voire de la contre-attaque sur le thème de la responsabilité de la victime.

Et dans une perspective d'éducation ou de soins psychologiques ?

Responsabilité psychologique et responsabilité juridique ne sont pas superposables.

La première relève du for intérieur de l'enfant. Face à une sollicitation sexuelle faite par un adulte, tous les enfants ne sont pas de pures victimes qui disent «Non» dans leur cœur, sans toujours oser l'exprimer. Certains sont partagés, ambivalents et d'autres franchement intéressés à l'idée d'une activité sexuelle transgénérationnelle.

Intéressés par quoi ? C'est variable ! Le plaisir parfois, ou alors le profit matériel, ou encore le fait de faire comme les grands, d'être au centre de l'affection d'un adulte, de déstabiliser un adulte faible et d'être plus fort que lui dans l'art de la séduction, etc.

Il ne faut pas se voiler les yeux, de telles motivations sont susceptibles d'exister, à tous les âges de la vie. J'ai dit plus haut qu'elles ne supprimeraient pas la responsabilité pénale ni morale de l'adulte concerné, qui devrait remettre ces enfants à leur place.

Réciproquement, si l'on pense que semblables motivations sont à l'oeuvre chez l'enfant, la communauté des adultes, à commencer par ses parents, devrait lui rappeler ce qu'est une sexualité positive pour son âge : c'est à tout le moins celle qui s'exerce en monogénérationnel !

Voilà pourquoi, dans mon éditorial, j'ai fait l'hypothèse qu'un enfant de onze ans partageant le lit de Michael Jackson aurait pu - aurait dû ! - trouver en lui la force de dire «Non». S'il ne l'a pas fait, la société ne l'aide pas, ni lui, ni sa famille, en en faisant une victime passive qui n'aurait aucun compte à rendre à sa conscience .

1 Jean-Yves Hayez est coordonnateur de l'équipe «SOS-Enfants» de l'Université catholique de Louvain. Psychiatre infanto-juvénile, docteur en psychologie, professeur ordinaire à la Faculté de médecine de l'Université catholique de Louvain, directeur de l'Unité de pédopsychiatrie des cliniques universitaires St Luc. Email : jean-yves.hayez@pscl.ucl.ac.be

2 A paraître en mars 2005 comme éditorial sur le site www.childrights.com

3 Organe public belge francophone chargé de la supervision de la politique en matière de maltraitance

4 <http://www.childrights.org/new/>

5 Lire : J.-Y. Hayez, La sexualité des enfants, Paris, Odile Jacob, 2004

6 «Irréfragable» signifie «indiscutable», «impossible à renverser», «dont la preuve inverse n'est pas productible»...